

FAUSTIN HÉLIE

PRATIQUE CRIMINELLE
DES
COURS ET TRIBUNAUX

Sixième édition complètement refondue et mise au courant
de la Législation et de la Jurisprudence

par

Jean BROUCHOT

*Président
à la Cour de Cassation*

et

François BROUCHOT

*Avocat au Conseil d'État
et à la Cour de Cassation*

DROIT PÉNAL



PRINCIPES GÉNÉRAUX
CONTRAVENTIONS PRÉVUES
PAR LE CODE PÉNAL

LIBRAIRIES TECHNIQUES
LIBRAIRIE DE LA COUR DE CASSATION
25-27, PLACE DAUPHINE, PARIS - 1^{er}

—
1954

TABLE DES MATIÈRES

CODE PÉNAL. DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

(N^{os} 1 à 31)

§ 1. — DIVISION DES INFRACTIONS (N ^{os} 1 à 3).....	7
§ 2. — DE LA TENTATIVE (N ^{os} 4 à 14)	8
§ 3. — DE L'APPLICATION DE LA LOI PÉNALE (N ^{os} 15 à 31)	15

LIVRE I

DES PEINES ET DE LEURS EFFETS

CHAPITRE PREMIER

DES DIVERSES PEINES ET DE LEUR EXÉCUTION

(N^{os} 32 à 117)

§ 1. — INDICATION DES PEINES (N ^{os} 32 à 35)	32
§ 2. — DES PEINES EN MATIÈRE CRIMINELLE (N ^{os} 36 à 53)	33
§ 3. — DES PEINES EN MATIÈRE CORRECTIONNELLE (N ^{os} 54 à 56) .	51
§ 4. — EXÉCUTION DES PEINES CORPORELLES (N ^{os} 57 à 68).....	54
§ 5. — DE CERTAINES PEINES ACCESSOIRES OU COMPLÉMENTAIRES (N ^{os} 69 à 91)	62
1. <i>Relégation</i> (N ^{os} 69 à 78)	62
2. <i>Interdiction des droits civiques, civils et de famille</i> (N ^o 79)	67
3. <i>Privation de certains droits particuliers</i> (N ^{os} 80 à 84).....	69
4. <i>Sanctions réelles</i> (N ^{os} 85 et 86).....	72
5. <i>Sanction humiliante. Affichage</i> (N ^o 87)	73
6. <i>L'interdiction de séjour</i> (N ^{os} 88 à 91)	74
§ 6. — DES SANCTIONS PÉCUNIAIRES (N ^{os} 92 à 117).....	79
1. <i>L'amende</i> (N ^{os} 92 à 96)	79
2. <i>La confiscation spéciale</i> (N ^{os} 97 à 101)	86
3. <i>Restitution</i> (N ^{os} 102 et 103)	90
4. <i>Domages-intérêts</i> (N ^{os} 104 à 107).....	91
5. <i>Frais et dépens</i> (N ^{os} 108 à 110)	95
6. <i>Solidarité</i> (N ^o 111)	97
7. <i>Recouvrement des condamnations pécuniaires. Contrainte par corps</i> (N ^{os} 112 à 117)	99

CHAPITRE II

DES FAITS QUI METTENT OBSTACLE A L'EXÉCUTION
DES PEINES(N^{os} 118 à 145)

§ 1. — LE SURSIS (N ^{os} 118 à 126).....	106
§ 2. — L'AMNISTIE (N ^{os} 127 à 132)	112
§ 3. — LA GRACE (N ^{os} 133 à 138)	118
§ 4. — LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE (N ^{os} 139 à 145)	122

CHAPITRE III

DE LA RÉCIDIVE DES CRIMES ET DÉLITS

(N^{os} 146 à 175)

§ 1. — DE LA RÉCIDIVE DU CODE PÉNAL (N ^{os} 146 à 160).....	125
§ 2. — DE LA RÉCIDIVE AU POINT DE VUE DE LA RELÉGATION (N ^{os} 161 à 175)	137

LIVRE II

DES PERSONNES PUNISSABLES, EXCUSABLES
ET RESPONSABLES

CHAPITRE I

DE LA COMPLICITÉ

(N^{os} 176 à 193)

CHAPITRE II

DE LA NON IMPUTABILITÉ DES CRIMES ET DÉLITS

(N^{os} 194 à 211)

§ 1. — DE LA DÉMENCE (N ^{os} 194 à 205)	161
§ 2. — DE LA CONTRAINTE (N ^{os} 206 à 211).....	167

CHAPITRE III

DES EXCUSES LÉGALES

(N^{os} 212 à 230)

§ 1. — RÈGLES GÉNÉRALES (N ^{os} 212 à 215)	172
§ 2. — DE L'EXCUSE RÉSULTANT DE L'ÂGE DES PRÉVENUS (N ^{os} 216 à 230)	174
1. <i>Mineurs de dix-huit ans</i> (N ^{os} 216 à 226)	174
2. <i>De l'excuse d'âge à l'égard des vieillards</i> (N ^{os} 227 à 230)	180

CHAPITRE IV	
LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES	
(Nos 231 à 239)	182

CHAPITRE V	
DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	
(Nos 240 à 249)	188

LIVRE III
CONTRAVENTIONS ET PEINES DE POLICE

§ 1. — RÈGLES GÉNÉRALES (Nos 250 à 259)	196
§ 2. — PREMIÈRE CLASSE DE CONTRAVENTIONS (Nos 260 à 289).....	200
§ 3. — DEUXIÈME CLASSE DE CONTRAVENTIONS (Nos 290 à 308)	221
§ 4. — TROISIÈME CLASSE DE CONTRAVENTIONS (Nos 309 à 325)	232
§ 5. — QUATRIÈME CLASSE DE CONTRAVENTIONS (Nos 326 à 334) ...	239
DISPOSITION GÉNÉRALE. MATIÈRES NON RÉGLÉES PAR LE CODE PÉNAL (Nos 335 à 337)	243